
S É N A T

JANVIER 1971

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION**

Mercredi 27 janvier 1971. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu M. Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, qui était accompagné de M. Jean Taittinger, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget, sur le déblocage envisagé par le Gouvernement de crédits inscrits au Fonds d'action conjoncturelle.

Cette audition est intervenue en application de l'article 33 de la loi de finances pour 1971, qui fait obligation au Gouvernement de consulter la commission sur les considérations justifiant ce déblocage.

Le président a tout d'abord félicité M. Jean Taittinger, ancien président de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, pour sa récente nomination au poste de Secrétaire d'Etat au budget.

M. Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, a situé la décision de déblocage de crédits inscrits au F. A. C. dans le cadre de la situation économique d'ensemble, en analysant les tendances de la conjoncture. L'année 1970 a connu deux phases successives consacrées, pendant le premier semestre, au redressement de l'économie et, pendant le second semestre, à l'accompagnement de la croissance.

La consommation des ménages a présentement repris sa marche ascendante, l'augmentation relevée au cours des trois derniers mois étant de 3 p. 100 en volume. Dans le même temps, les phénomènes d'épargne sont restés très forts, l'année 1970 constituant une année record à cet égard. La conjoncture se caractérise par une reprise de l'activité économique et par le maintien de l'équilibre budgétaire. Deux préoccupations demeurent, l'une concernant les prix, l'autre le commerce extérieur.

Pour le commerce extérieur, l'équilibre est atteint alors que la conjoncture devrait permettre d'obtenir des résultats plus brillants, ce qui montre les possibilités limitées de l'économie française dans ce secteur et la nécessité de perfectionner l'appareil productif français.

Quant aux prix, leur évolution a manifesté une hausse de 5,3 p. 100 pour l'année entière. Il est donc nécessaire que les mesures d'accompagnement de la croissance ne revêtent pas de caractère inflationniste. C'est dans cet esprit qu'est proposé le déblocage de crédits du Fonds d'action conjoncturelle, dans les secteurs où il n'existe pas de risques de surchauffe.

Sont débloqués :

— en totalité, les crédits concernant le logement, soit 171,6 millions en autorisations de programme et 42,5 millions en crédits de paiement, correspondant à 11.800 logements supplémentaires ; ainsi seront financés, en 1971, 375.600 logements bénéficiant de l'aide de l'Etat, contre 355.400 en 1970 ;

— pour la moitié, les crédits consacrés à l'éducation nationale, soit 100 millions en autorisations de programme et 50 millions en crédits de paiement ;

— des crédits en faveur du Fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement, à raison de 25 millions en autorisations de programme et 10 millions en crédits de paiement.

L'exposé de M. Giscard d'Estaing a été suivi des interventions de MM. Edouard Bonnefous, Coudé du Foresto, André Colin, Armengaud, Descours Desacres, de Montalembert et Monichon qui ont fait part au ministre de leurs préoccupations concernant l'évolution de la conjoncture, notamment sa tendance à la hausse des prix, qui risquerait de donner un caractère inflationniste à l'économie française si toutes les mesures nécessaires pour en régulariser le développement n'étaient pas prises, et l'évolution du commerce extérieur, pour l'équilibre duquel la commission a, depuis de longues années, formulé des recommandations précises.

Le ministre a indiqué notamment, en réponse aux divers intervenants, que, afin de porter remède à certaines constantes défavorables de l'économie française, il était nécessaire de développer les investissements productifs.

Après le départ du ministre, la commission a délibéré sur les propositions de déblocage de crédits du Fonds d'action conjoncturelle qui lui étaient soumises. Elle les a approuvées en se félicitant du fait qu'elles concernent des secteurs dont elle-même avait souligné l'importance des besoins.

Mais, après des interventions de MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Coudé du Foresto, Armengaud, André Colin, Alex Roubert, président, Edouard Bonnefous, Descours Desacres, Dulin, Monory, Tournan et de Montalembert, elle a décidé de faire part au Ministre de l'Economie et des Finances des inquiétudes qu'elle nourrit quant aux risques inflationnistes que présente la situation économique.

M. Alex Roubert, président, a enfin entretenu la commission des conditions dans lesquelles les dispositions concernant la consultation des commissions des Finances des deux Assemblées sur le Règlement d'administration publique concernant la gestion et le fonctionnement de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, incluses par le Parlement dans la loi de finances rectificative pour 1970, avaient été déclarées non conformes à la Constitution par le Conseil constitutionnel.

COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE SUR LES CONDITIONS TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE CONCEPTION, DE CONSTRUCTION, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES ABATTOIRS ET DU MARCHE D'INTERET NATIONAL DE PARIS-LA VILLETTE

Mercredi 6 et jeudi 7 janvier 1971. — *Présidence de M. Pierre Marcilhacy, président.* La commission s'est tout d'abord rendue à La Villette dans la matinée du mercredi 6 janvier 1971. Elle y a visité les abattoirs et le marché et a pu se rendre compte de l'état de réalisation du projet au point où il a été arrêté.

Elle a ensuite commencé à procéder à une série d'auditions.

Mercredi 20 et jeudi 21 janvier 1971. — *Présidence de M. Pierre Marcilhacy, président.* Au cours de ces deux journées, la commission a poursuivi ses auditions et travaux.